l'instrument indispensable du régime ?

Donc, hier jeudi, sur les 2 h.1/2, M. Ferry, directeur de l'enregistrement, assisté de trois employés de la mairie d'Orléans, se présentait à la sacristie de la cathédrale d'Orléans, et, au nom du séquestre, laissait enlever l'étendard de Jeanne d'Arc, pour le déposer à la mairie.

Les protestations

Les membres modérés du Conseil municipal d'Orléans, qui ont voté l'admission de la Franc-Maçonnerie dans le cortège du 8 mai, où, aux larmes de l'ordre du jour de la Loge *les Vrais Amis*, sa présence constitue un *anachronisme* et un *outrage à la vérité historique*, avaient-ils compris qu'ils exposeraient cette précieuse relique, la bannière de Jeanne d'Arc, à la profanation voulue par les F.·.-M.·. ?

Et maintenant, vont-ils protester contre cette profanation ? Savent-ils si là s'arrêteront les prétentions maçonniques, et si les 7 et 8 mai ne leur réservent pas d'autres surprises et d'autres profanations ?

Dans tous les cas, l'émotion est profonde à Orléans ; le Comité républicain libéral s'en est fait l'écho par la protestation qui suit, affichée sur tous les murs de la ville :

Le Comité républicain libéral, réuni en assemblée générale le 2 mai 1907, à 8 h. 1/2 du soir, après avoir examiné les incidents relatifs aux fêtes des 7 et 8 mai, adopte à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le Comité libéral proteste énergiquement contre les modifications apportées à la fête traditionnelle en l'honneur de Jeanne d'Arc. Il félicite les quatorze conseillers municipaux restés fidèles à la tradition et à leur mandat. Par contre il adresse l'expression de sa plus vive indignation à M. Courtin-Rossignol, maire d'Orléans, pour son attitude incompréhensible. L'histoire dira que, sous son administration et par le seul fait de son vote, la bannière de Jeanne d'Arc fut livrée à tous ceux qui, depuis Voltaire, ont toujours renié la Pucelle d'Orléans. Le Comité adresse la même blâme à MM. Lepage et Rivière, adjoints, qui se sont solidarisés avec M. Courtin-Rossignol et qui, comme lui, ont été élus grâce au concours du Comité républicain libéral. Le Comité entend, dès aujourd'hui, dégager sa responsabilité et prend acte, pour l'avenir, des votes de ses élus.

» Signé : *La Comité républicain libéral.* »

La suppression de la remise de l'étendard à l'évêque

Un rédacteur du *Radical* a vu Mgr Touchet, qui lui a dit :

Le Conseil municipal d'Orléans a eu à choisir. Il eût été sage, semble-t-il, de s'en tenir aux seules invitations envoyées en son nom. Il a préféré accorder celle qu'on sollicitait de lui et m'inviter ainsi, avec tout le clergé orléanais, des fêtes que nous voulons très belles... Qu'ils gardent tous la responsabilité de leurs actes. Nous nous abstiendrons!

— On vous a offert de vous remettre l'étendard le 7, comme il était d'usage et de vous le laisser jusqu'au lendemain...

— Oui! On aurait agi avec nous comme certaine malveillance veut faire à l'égard de parents pauvres. Nous aurions eu le bout de table. On nous aurait caché... apporté l'étendard, assisté même, en se dissimulant, aux offices religieux; puis, le lendemain, au moment de la célébration, on nous aurait dit : Halte-là! Il eût alors marchez avec les francs-maçons...

Eh bien, non! Nous avons notre dignité et il est des sacrifices d'un ordre vraiment trop peu élevé pour que nous consentions à les accomplir.

Au surplus, tout cela est passé. Que chacun reste donc chez soi. Pour ma part, je ne professe haine ni dédain à l'égard de personne... pas même des francs-maçons...

La fête nationale de Jeanne d'Arc

Dès la rentrée de la Chambre, M. Millevoye va demander la mise à l'ordre du jour de la proposition de loi votée par le Sénat en 1894 et instituant le dauxième dimanche de mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans, une fête nationale annuelle de Jeanne d'Arc.

Treize années d'attente, c'est beaucoup ; mais on sait avec quel acharnement la secte maçonnique, dans plusieurs délibérations, s'est élevée contre tout projet de cette fête vraiment nationale...

Aussi, n'est-il pas étonnant que, jusqu'ici, le projet voté au Sénat ait trouvé closes les portes du Palais-Bourbon ; on peut penser qu'elles ne s'ouvriront pas de sitôt pour l'accueillir.

F. H.

Beauvais va célébrer Jeanne Hachette

Pendant que le maire d'Orléans et une moitié de son Conseil municipal faisaient si bon marché des droits des communes et de leurs décisions antérieures, M. Huchet, maire de Beauvais, où se célébrera prochainement la fête anniversaire de Jeanne Hachette, faisait les déclarations suivantes :

Supprimer les fêtes de l'Assaut, car c'est Mgr supprimer que d'en chasser le clergé, M. Clemenceau, je l'espère, n'y songera même pas. Ce serait là un abus de pouvoir que les Beauvaisiens ne sauraient supporter.

Songez donc, nous avons déjà, à ce sujet, procédé à un referendum pour le rétablissement des fêtes primitives qui nous donne l'unanimité des suffrages.

Avant mon arrivée à la mairie, le Dr Gérard, maire de Beauvais, et Vénérable de la Loge maçonnique, avait pris un arrêté, en 1885, je crois, interdisant toutes les processions.

Mgr Péronne, alors évêque de notre ville, s'abstint de venir aux fêtes de l'Assaut. Le corps officiel se rendait seul sur la place.

Les fêtes perdirent aussitôt de leur intérêt et le commerce local subit une baisse considérable.

A mon arrivée à la mairie, en 1904, mon prédécesseur fut de rétablir les fêtes de l'Assaut telles qu'elles se passaient primitivement ; des Beauvaisiens appelés à se prononcer me donnèrent raison.

Que fera cette année l'administration dirigée par M. Clemenceau ? Je l'ignore ; mais toujours est-il que, comme par le passé, j'inviterai le clergé à prendre part aux fêtes et si les autorités s'abstiennent, tant pis !

Voilà le langage d'un maire qui comprend sa dignité et a conscience des droits et de l'intérêt de ses administrés ; on pourra utilement le méditer à Orléans.

La vérité sur Berthelot

M. Poincaré, le grand mathématicien, a publié dernièrement, en tête du *Matin*, un article des plus élogieux sur M. Berthelot. M. Naquet, qui passe pour un chimiste de grande valeur, répond aujourd'hui à M. Poincaré dans le *Moniteur scientifique* de Quesneville. Il commence par déclarer son admiration sans borne pour les idées philosophiques de Berthelot et le proclame en cela supérieur à Pasteur, puisqu'il était affranchi des préjugés et des dogmes! Mais, sur le terrain scientifique, il conteste, avec preuves à l'appui, les principaux titres accordés par M. Poincaré, comme par tant d'autres, à Berthelot. Suivant lui, le célèbre matérialiste qui repose au Panthéon près de sa femme était « un expérimentateur habile, un savant de premier ordre », mais non un créateur. Il n'a pas découvert la synthèse des corps organiques, il a seulement « su tirer la déduction finale » des travaux des Wœhler, des Kolbe, des Frankland, etc., qui avaient réalisé certaines synthèses totales, celle des corps gras notamment.

Berthelot a *contribué à fixer*, mais n'a pas fixé, comme on le dit souvent, la nature de la glycérine ; cet honneur revient à Wurtz, dont Berthelot utilisa les études.

La seule vraie synthèse qui soit réellement due à Berthelot est celle de l'acétylène. C'est ce que dit M. Naquet qui résume ainsi sur ce point si important son appréciation du prétendu créateur :

M. Naquet ajoute :

A côté de cette œuvre utile, la vérité m'oblige à le rappeler, Berthelot a accompli une œuvre nuisible.

Après que ces deux admirables savants — aujourd'hui oubliés — que furent Laurent et Gerhardt eurent ruiné la théorie dualistique et créé la notation nouvelle qui, en se développant, devait si profondément féconder la chimie, Wurtz en France, et la presque totalité des chimistes à l'étranger, adoptèrent la notation atomique. Berthelot, lui, y résista vingt années consécutives avec opiniâtreté, ne s'y rallia qu'à la fin, en désespoir de cause, et fut, à ce point de vue, un véritable réacteur, en même temps que Sainte-Claire Deville qui lui aussi cependant, au point de vue chimique, a laissé une trace profonde en découvrant la dissociation. Il a du ce chef retardé en France les progrès de la science chimique à laquelle, par ailleurs, il donnait une si belle poussée en avant.

Dès lors, pourquoi faire à Berthelot une situation exceptionnelle et hors de pair, comme celle que lui font les journaux et que fut tait M. Poincaré lui-même?

Depuis Lavoisier, il y a eu des chimistes, tels que les Humphry Davy, les Berthollet, les Gay-Lussac, les Berzélius, les Dumas, les Gerhardt, les Laurent, les Wurtz, qui furent au moins égaux à Berthelot, et dont, à mon sens, quelques-uns ont fait beaucoup plus que lui si l'on tient compte des difficultés plus grandes que, vue l'époque où ils travaillaient, ils ont eu à vaincre.

Berthollet et Gay-Lussac sont assez loin, je le veux bien, pour qu'il ne puisse plus être question de leur décerner les honneurs du Panthéon. Mais nous avons tous connu le grand chimiste que fut Dumas; nous avons tous connu Wurtz; et ceux qui sont assez vieux pour avoir, comme moi, assisté à la transformation de la chimie, et vécu les luttes passionnées qui accompagnèrent l'œuvre de Laurent et de Gerhardt, ont été les contemporaine de ces chimistes de génie, ce qui permet de considérer Laurent et Gerhardt comme appartenant à notre génération.

Pourquoi, Berthelot au Panthéon — dont, certes, il est digne — et non Dumas, Laurent, Gerhardt et Wurtz qui le sont autant que lui?

M. Naquet termine ainsi cet article doublement intéressant parce qu'il émane d'un homme qui est à la fois athée, comme Berthelot et jouissant, dans le monde scientifique, comme chimiste, d'une grande réputation :

Il me resterait à analyser le rôle de Berthelot dans la décomposition de la fixation de l'azote par les plantes; et je n'aurais pas de peine à établir que ce rôle a été considérablement exagéré.

Là encore on peut dire que Berthelot a contribué à la solution du problème, à côté d'autres savants dont la contribution à même dépassé la sienne; mais il serait absolument erroné de prétendre que la solution de ce grand problème lui soit due.

Malheureusement il m'arrait fallu entrer dans des détails qui auraient par trop allongé cet article.

Je l'aurais fait cependant si c'est été utile; mais j'ai pu me dispenser de ce grand travail, il était déjà fait. Je me borne en conséquence à renvoyer le lecteur au remarquable article publié par M. Laurent Naudin dans le *Moniteur scientifique* d'avril 1903.

Sous ces réserves, je signerais l'article de M. Poincaré et je suis prêt à glorifier le grand homme qui vient de s'éteindre. *Mala cum amicis*, je ne veux ni lui donner plus qu'il ne lui appartient, ni lui contester ce qui appartient à d'autres.

UN BEL EXEMPLE

Récemment le Conseil municipal de *Vernoil-le-Fourrier* (Maine-et-Loire) résolut de s'emparer du presbytère. Mgr l'évêque d'Angers prévint alors M. le curé qu'il eût à quitter la commune si personne ne voulait le loger. Les catholiques se réunirent et attristés songeaient à aller en corps porter l'expression de leurs regrets à leur curé, quand l'un d'eux, un bon vieux, se levant, offrait alors pour le garder sa propre maison.

Depuis, il est à Vérroil avec sa fille dans deux petites pièces sommairement meublées.

LE SYNDICAT DES CURES PARISIENS

Après avoir publié la dépêche relative à la création de ce Syndicat, l'*Observatore romano*, dit une dépêche d'agence, réserve toute appréciation sur un projet dont il ne peut, sur un télégramme concis, e rendre un compte exact.

Gazette

Appréciations sur l'attentat de Lau

A propos de ce nihiliste russe, qui a tiré sur nos soldats, du haut d'une impériale d'omnibus, des gens du quartier de la place de la République s'indignaient avec juste raison, mais pour des motifs essentiellement parisiens.

— Pourquoi ce sinistre imbécile tire-t-il sur nos cuirassiers, disait un petit commerçant. Il n'est pas de la paroisse. Est-ce que je vais tirer sur les cosaques de son pays, moi ?

Que cet étranger garde ses cartouches pour la Russie si cela lui convient ! A Paris, nous ne voulons pas de ça, nous autres !

Propos d'un socialiste :

— « Nos balles sont pour nos généraux », soit ! Nous le chantons et nous n'en ferions rien.

Cet imbécile ne comprend donc pas le français ? Qu'il tire sur le général Doarakine, cela ne me regarde pas, c'est du russe.

Mais, à Paris, il faut se comporter proprement.

Et les gens sensés disent que les attentats sont toujours à réprouver en Russie comme en France.

Pour payer l'impôt

Les Ryots, humbles habitants du royaume de Perse, ne sont pas assez riches pour payer leurs impôts : cela arrive même ailleurs qu'en Perse.

Pour s'acquitter envers le fisc impitoyable, les Ryots en sont réduits à vendre leurs enfants, comme du bétail, à des Turcomans, tel Ugolin mangeait ses enfants pour leur conserver un père !

Le président de la Chambre perse a révélé ce fait en séance publique. Cette nouvelle émut jusqu'aux larmes tous les députés et toutes les personnes présentes. Il fut décidé que le ministre de l'Intérieur ouvrirait une enquête.

Un train dont marchent les lois fiscales, à quelles extrémités ne serons-nous pas réduits en France pour vivre et pour faire vivre nos enfants ? Certes, nous ne vendrons jamais nos chère petits, mais pé prendre le pain pour les nourrir ?

Feuille de présence

A l'instar de M. Clemenceau, qui institua les feuilles de présence, à l'intention des employés insuffisamment assidus, les Anglais parlent de faire publier quotidiennement la liste des députés absents des séances.

Qu'on fasse de même chez nous, et on verra que sur un vote émis par 580 députés, il y a très souvent la moitié et plus, quelquefois les trois quarts des voix qui sont des voix d'absents, toujours les mêmes, d'ailleurs.

UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE
DE M. CAILLAUX

Albi, 3 mai. — En application du projet de M. Caillaux sur l'impôt sur le revenu, une expérience d'évaluation des propriétés bâties vient d'avoir lieu dans la commune de Montdragon (Tarn).

Les opérations, conduites par M. de Combettes, contrôleur principal, ont été publiques.

Elles ont eu lieu sans difficulté avec la complète collaboration des intéressés.

D'après les évaluations, la valeur locative a été de 34 795 francs. Le revenu imposable n'étant que des 4/5 de la valeur locative était de 27 836 francs. Suivant le projet ministériel, l'Etat ne prend que 4 %, soit 1 113 francs.

Dans cette commune, l'Etat perçoit, en 1907, 2 683 francs, soit 1 570 francs de plus que le projet Caillaux. D'où la proportion moyenne du dégrèvement est de 58,5 %.

Dans cette opération et dans le calcul de la moyenne, il n'a pas été fait état de l'article 16 du projet ministériel.

Les résultats des opérations vont être transmis au gouvernement.

La journée du roi d'Angleterre

Ce matin, le roi d'Angleterre, après avoir lu les journaux français, a quitté à 11 heures l'hôtel Bristol pour se rendre au Salon, qu'il a visité sous la conduite de M. Edouard Detaille.

A ce moment, dit la *Patrie*, un incident amusant s'est produit : le souverain jeta une cigarette commencée; aussitôt, un ouvreur de portières se précipita et recueillit la royal mégôt en s'écriant : « Je fume la cigarette d'un monarque ! » ses collègues, pleins de respect, regardaient envieux les volutes bleues s'élever dans les airs.

Le roi, en quittant le Grand-Palais, est allé déjeuner chez des amis; puis, il a fait quelques visites à des intimes. Ce soir, il dînera à l'ambassade d'Angleterre.

De nombreuses personnalités se sont inscrites dans la matinée, à Bristol; nous avons relevé les noms de MM. Briand, Bujardin-Beaumetz, comte et comtesse de Pourtalès, Mme Stern, baron de Courcel, baron de Nouvelance, baron de Rothschild, vicomte et vicomtesse d'Harcourt, MM. Henry Chéron, Barthou, duc et duchesse de Mouchy, etc...

Edouard VII quittera Paris demain matin, à 10 h. 30, par la gare du Nord, où il sera salué par divers hauts personnages, pour rentrer dans ses Etats.

LA PERSECUTION

— Le maire d'Aulas (Gard) a verbalisé trois fois en six jours contre M. le curé qui, à l'encontre d'un de ses arrêtés, a sonné les cloches à une heure défendue, mais utile pour ses paroissiens.

— L'architecte délégué par le gouvernement, sur la demande de la municipalité, pour visiter l'ancien palais épiscopal de Saint-Dié, a conclu à l'impossibilité d'y installer un collège de jeunes filles.

— A Ardaillé (Tarn) le Conseil municipal n'ayant pas voulu loger le presbytère au curé, celui-ci, sur l'ordre de l'archevêque d'Albi, vient de quitter la paroisse.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LES SOCIALISTES UNIFIÉS

Le groupe socialiste unifié s'est réuni ce matin, au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Allemane, pour délibérer sur les mesures prises par le gouvernement contre les Syndicats de fonctionnaires et la Confédération générale du travail.

M. Jaurès n'assistait pas à la réunion, qui ne comprenait qu'une vingtaine de membres du groupe.

Le groupe a entendu d'abord M. Nègre et MM. Clavier et Amalric, qui viennent d'être révoqués.

Après une discussion assez longue, le groupe s'est ajourné à mardi matin, pour prendre ses décisions définitives. Mais il est entendu déjà que des interpellations seront déposées dès la rentrée, l'une sur la politique générale du Cabinet et l'attitude du gouvernement vis-à-vis de la Confédération générale du travail, l'autre sur les Syndicats de fonctionnaires.

Le groupe a décidé, d'autre part, de rédiger un manifeste pour protester contre l'attitude du gouvernement.

La rédaction de ce manifeste a été confiée à une sous-Commission composée de MM. Allemane, Constans et Varenne, députés, à qui sera adjoint sans doute M. Jaurès, et de MM. Renaudel, Bracke, Dubreuilh, secrétaires de la Commission exécutive du parti.

LE TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS

On lit dans le *Journal des Débats* :

Nous avons annoncé, hier, que le lieutenant-colonel Bernard était arrivé hier avec le texte du traité franco-siamois du 23 mars 1907. Ce texte, et celui des protocoles qui accompagnent le traité, n'ajoutent pas grand chose à ce que nous ont appris le résumé télégraphique communiqué à la fin de mars à la presse.

Ce résumé ne précisait pas, cependant, l'étendue exacte des cessions territoriales faites par le Siam à la France; il ne disait pas si les provinces de Battambang, Siem Reap et Battambang, cédées par les Siamois en échange de la rétrocession de Kratt, et du territoire de Dan-Sai, prolongeant au sud le royaume de Luang-Prabang sur la rive droite du Mékong, couvraient tout le bassin du Grand-Lac.

Le protocole de délimitation joint au traité montre que le Cambodge recouvrera ses anciens domaines du bassin du Grand-Lac, à l'exception de deux petits districts au nord de Chantaboun et des territoires de Watana et d'Aranh, qui restent attachés à la province siamoise de Pachim. Le frontière passera à dix kilomètres à l'est d'Aranh qui gagnera au nord la hauteur des Deng Rek, qu'elle suivra jusqu'au Mékong, qu'elle atteindra un peu en aval de l'embouchure de la Nam Moum.

C'est-à-dire que nos protégés du Cambodge vont rentrer en possession de la presque totalité du bassin du Grand Lac, dont certaines régions, comme les environs de Battambang, sont très riches et renferment, outre les ruines d'Angkor, une foule d'autres monuments de l'ancienne grandeur Khmère.

Outre Dan-Sai et Kratt, le gouvernement de Bangkok obtient, comme contre-partie à ses substantiels abandons territoriaux, la rétrocession immédiate on, à bref délai par la France de sa juridiction sur ses sujets et protégés asiatiques résidant au Siam. Ceux de ces derniers qui se feront à l'avenir inscrire dans nos consulats au Siam seront justiciables des tribunaux ordinaires siamois. Ceux qui sont déjà inscrits seront justiciables des cours internationales siamoises avec droit d'évocation par les consuls français. Mais ce régime ne sera que provisoire et les Cours internationales seront remplacées par les tribunaux ordinaires siamois dès que les nouveaux codes siamois, en préparation active, auront été promulgués.

C'est donc, sauf en ce qui concerne les citoyens français, la disparition à bref délai de notre justice extraterritoriale au Siam. Nous nous réservons de montrer que cette disparition, très désirable pour les Siamois, devenait inoffensive et même opportune pour notre politique.

L'AGITATION OUVRIÈRE

LES BOULANGERS

2 500 boulangers qui, d'ailleurs, ont repris le travail hier soir, se sont réunis ce matin à la Bourse du travail.

Le secrétaire, M. Savoie, les a félicités de leur discipline, avouant que si la grève avait duré trois jours de plus, elle aurait fait *fasco*.

Une pétition a été signée par tous les boulangers présents pour réclamer la mise en liberté de M. Bouquet.

Il a été ensuite décidé que tous les ouvriers renvoyés pour faits de grève interviendraient des poursuites contre les patrons.

A la suite de cette décision, M. Savoie a adressé la lettre suivante au garde des sceaux :

« A la suite du conflit qui vient de se terminer entre patrons et ouvriers boulangers, une grande quantité de camarades grévistes viennent d'être congédiés des maisons où ils étaient employés auparavant.

Une première fournée de ces ouvriers, au nombre de 230, attaquent leur ancien patron au Conseil des prud'hommes et demandent une indemnité pour brusque renvoi. Ces ouvriers dont les noms suivent, sollicitent de votre bienveillance la mise en liberté provisoire du conseiller prud'homme de la corporation, le citoyen Bousquet dont la présence, vous le comprendrez, est d'une grande nécessité dans la situation ».

LES CUISINIERS

Les cuisiniers se sont réunis, ce matin, au nombre d'un peu plus d'un millier.

Le secrétaire du Syndicat a fait une statistique de la grève.

« Le travail a cessé ce matin, a-t-il dit, dans quatre nouvelles maisons, ce qui fait, à l'heure actuelle, que 68 maisons sont atteintes, dont 40 totalement. 8 patrons ont signé le contrat collectif de travail. »

ÉCHOS RELIGIEUX

S. Em. le cardinal V. Vannutelli

S. Em. le cardinal Vannutelli a été désigné par le Saint-Père comme légat apostolique au Congrès international eucharistique qui se tiendra à Metz.

En l'honneur de sainte Colette

On nous écrit de Corbie, en réponse à notre entrefilet du 26 avril :

La France ne restera pas étrangère aux grandes manifestations de la Belgique en l'honneur de sainte Colette.

Corbie, sa ville natale, lui prépare des fêtes splendides. Chaque année, d'ailleurs, dans les huit jours qui précèdent la Trinité, une nouvelle a lieu dans l'antique abbatiale bénédictine Saint-Pierre, aujourd'hui église paroissiale, et de nombreux pèlerins viennent s'agenouiller au berceau de la Sainte.

Cette année, Mgr l'évêque d'Amiens convie lui-même ses diocésains aux fêtes du centenaire dans une lettre pastorale qui doit bientôt paraître : plusieurs évêques ont promis de venir à Corbie pour la solennité du dimanche 26 mai. Mgr Ardin, archevêque de Sens, officiera pontificalement, et le panégyrique sera donné par Mgr Rumeau, évêque d'Angers.

Daigne sainte Colette bénir d'une bénédiction de choix sa ville natale et la France entière. Ses filles n'ont pas encore toutes disparues du sol français. Puissent ces rares fleurs épargnées par la tempête s'épanouir en une germination nouvelle de vie religieuse !

La croisade du chapelet pour la France

C'est un devoir pour nous, au commencement du mois de Marie, de recommander spécialement la Croisade du chapelet.

Les moyens humains sont insuffisants pour remédier aux maux dont souffrent, en ce moment, l'Eglise et la société; et pour triompher de la persécution religieuse qui sévit en France.

Nous avons besoin, pour cela, de l'assistance divine. Cette assistance, les catholiques doivent la demander par des prières incessantes.

Cette croisade a été bénie et encouragée par une grande partie de l'épiscopat français, et, récemment, par Notre Saint-Père le pape Pie X.

Les membres s'engagent à réciter un nombre déterminé de chapelets pour la France jusqu'au 31 décembre 1907.

Les promesses doivent être envoyées à M. le directeur de l'*Echo de Fourvière*, 26, place Bellecour, Lyon.

NOS AMIS DÉFUNTS

Doux Cœur de Marie, soyez mon salut!
300 jours d'indulgence.

A Lunéville, M. Corrard des Essarts, 80 ans, père de l'ancien député ; c'était un vaillant défenseur de la cause catholique. Il avait implanté la *Croix* à Lunéville et pendant plus de vingt ans s'était dévoué à la propager : nous demandons pour lui à nos lecteurs un souvenir spécial dans leurs prières. — M. Auguste de Laage de Bellefaye, ancien officier d'artillerie, veuf de Mme Léonie-Marie-Françoise de Man, à Saint-André, près Bruges. — M. Denys Durrieux, 42 ans, originaire d'Auch : chrétien fervent, il passa toute sa vie dans le journalisme, fondé en 1905 la *Liberté du Centre*. Mort à Mirande, après trois semaines de maladie. Mgr Campistron, évêque d'Annecy, ancien professeur du défunt, a donné l'absoute. — A Lyon, Sœur Barbou des Places, Fille de la Charité de Saint-Vincent de Paul, dernière Supérieure de l'infirmerie de l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

Mariage

On recommande le mariage de M. Léon Facq, avec Mlle Elvire Lelance, à Dommartin-la-Chapelle (Meurthe-et-Moselle).

LE PATRIMOINE

Sous ce titre, le *Noël* publie un charmant roman, signé « Marie de Vienne », qui rencontre le plus grand succès auprès de tous les lecteurs de cette revue.

C'est l'histoire de la famille d'un banquier qui, ruiné par une faillite, est obligé d'accepter pour vivre un modeste emploi. Sa femme et ses six enfants, trois fils et trois filles, sacrifient tout, même ce qui aurait pu être légitimement sauvé, pour désintéresser les créanciers, et tous se mettent courageusement à la besogne pour reconstituer le *patrimoine* familial.

Que de sympathies éveillent les divers membres de cette famille chrétienne! L'auteur a dépeint la vie quotidienne avec une vérité d'expressions, un sentiment profond, qui font que beaucoup de lecteurs du *Noël* affirment avoir retrouvé, dans son récit, comme un tableau de leur propre existence.

5, RUE SAVARD, PARIS, VIIe.

Informations du soir

LES RADICAUX CHEZ M. CLEMENCEAU

Les délégués du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste ont été reçus cette après-midi, à 4 heures, par le ministre de l'Instruction publique.

Au siège du Comité exécutif, on tient, avant tout, à faire remarquer que cette démarche ne présente aucun caractère d'hostilité contre M. Briand. Les délégués nous dit-on, se borneront à attirer l'attention du ministre sur les circonstances dans lesquelles le préfet de la Seine a signé le décret de révocation de M. Nègre, circonstances qui ne présentent pas, d'après eux, toutes les garanties suffisantes, ni même tous les caractères de la légalité.

Ce n'est donc pas un ultimatum, comme certains ont paru le croire, que les délégués du Comité exécutif vont porter au ministre de l'Instruction publique c'est plutôt une démarche amicale qu'ils font auprès de M. Briand afin de rechercher, avec lui, une solution à cette affaire. Ils veulent en même temps, nous dit-on encore au siège du Comité, montrer aux instituteurs qu'ils trouveront toujours dans le parti radical des amis sûrs et éclairés et des défenseurs dévoués tant qu'ils resteront dans la légalité.

M. Briand, ministre de l'Instruction publique, a longuement conféré ce matin au sujet de cette affaire avec le président du Conseil.

LES INSTITUTEURS

Le Conseil départemental de l'enseignement primaire, s'est réuni sous la présidence de M. Belleudy, préfet de Vaucluse. Un instituteur, membre de l'assemblée, a présenté une motion protestant contre la décision révoquant M. Nègre.

Le préfet a fait observer qu'il n'était pas dans les attributions du Conseil de juger les actes de l'administration de la Seine. Par 6 voix contre 3, la motion a été rejetée.

Le Syndicat des instituteurs et institutrices des Pyrénées-Orientales a voté un ordre du jour de protestation contre la révocation de l'instituteur Nègre.

LA CATASTROPHE DE L'"IENA"

Toulon, 3 mai. — Quatre cercueils sont encore déposés à l'amphithéâtre de l'hôpital de la marine et contiennent des restes informes de victimes. Il y a là tous les débris recueillis récemment, et trois cadavres mutilés qui n'ont jamais pu être reconnus.

Parmi ces cadavres, se trouve celui qu'on croyait être la dépouille mortelle de l'enseigne de vaisseau Savary de Beaurgard, mais qui n'a pu être identifié. On sait qu'on avait supposé un instant qu'un soulier, trouvé à quelque distance de l'endroit où était le cadavre, avait appartenu au malheureux officier. Mais on n'a pu l'établir n'était pas certain que ce soulier se fût détaché du cadavre.

Les obsèques — et il y a tout lieu de croire que ce seront les dernières — auront lieu demain samedi, à 3 heures après-midi, pour l'inhumation de ces restes dans le carré du « Souvenir français ». Ces obsèques seront solennelles.

LES FRAUDES DES FARINES

Agen, 3 mai. — A la suite d'une enquête dirigée simultanément par les Parquets d'Agen et de Condom, le sieur Lacloche, ancien boulanger à Agen, compromis dans l'affaire des fraudes des farines et de l'emploi du talc pour la fabrication du pain, a été mis en état d'arrestation. Il était entrepositaire et représentant sur place pour la vente du talc. Il a surtout écoulé de ses produits dans le département du Gers.

AU MAROC

Tanger, 3 mai. — Errasouli à la tête de 300 hommes, a reparu à son ancien séjour de Tarsrout où il a chargé 11 mulets d'effets lui appartenant.

Il a emmené sa mère et sa première femme.

Il est retourné ensuite dans les montagnes d'Elkmas. Il a menacé les Beni-Aerous de représailles, pour leur attitude à son égard.

El Torres a adressé aux légations une circulaire pour informer les représentants des puissances de l'intention du maghzen de monopoliser la télégraphie aérienne ou sans fil et de soumettre les différents services éventuels qui pourraient être établis sur le territoire marocain au régime des adjudications prévu par l'acte d'Algésiras.

GRÈVE DE MAÇONS

Nevers, 3 mai, 1 h. 45 soir. — De notre correspondant :

Les ouvriers maçon de Nevers sont en grève depuis ce matin, au nombre d'environ 200. Ils réclament diverses augmentations de salaire.

Poitiers, 3 mai. — Hier soir, vers 9 heures, un factionnaire au parc d'artillerie a tiré un coup de revolver sur un inconnu qui venait de le frapper avec un coup-de-poing américain. Le poste accourut, mais l'agresseur ne put être rejoint. Le factionnaire est très légèrement blessé. Ordre fut immédiatement donné de doubler le poste. On pense que l'inconnu voulait voler plusieurs kilos de cuivre déposés sur un chariot.

Marseille, 3 mai. — Les ouvriers en grève des huileries se sont réunis ce matin à la Bourse du travail : ils ont nommé trois délégués pour chaque maison avec mission d'inviter les travailleurs à abandonner le travail. Il n'y a eu aucun incident.

Marseille, 3 mai. — Le paquebot *Sydney*, des Messageries maritimes, courrier d'Australie, est arrivé ce matin, ayant à bord le général de Négrier qui vient de Bombay. Le général est immédiatement reparti pour Paris par la rapide.

Alger, 2 mai. — Le Conseil supérieur de l'Algérie est convoqué par le gouverneur général pour le lundi 27 mai. Entre autres questions, le Conseil délibérera sur l'emprunt qu'ont voté les délégations.

PEUILLETON DU 4 MAI 1907 — 22 —

LE MOULIN DU GRAND BÉ

— Ainsi, fit le colonel tortillant nerveusement sa moustache blonde, signe évident chez lui d'une vive contrariété, vous refusez de mériter, en répondant aux questions que je vous pose, l'indulgence que je suis tout disposé, ainsi que ces Messieurs, fit-il en laissant tomber un regard sur les officiers, à vous accorder dans la circonstance très grave où vous vous trouvez.

— Je refuse de répondre à vos questions, herr colonel, et je n'attends aucune indulgence, fit la jeune fille en se redressant.

— Mais savez-vous que sans vous le pays les avoir, ces renseignements? et que c'est une bonté de ma part que de vous les demander, fit-il en frappant la table d'un vigoureux coup de poing qui fit tintinnabuler dans les verres et les broc qui s'y trouvaient; une bonté, oui, ajouta-t-il, coulant un regard équivoque du côté de ses officiers et le ramenant vers la jeune fille qu'il enveloppa d'une sorte de rayonnement magnétique qui la fit frémir, une bonté, répéta-t-il, s'exaspérant, car toute autre que vous, ma belle enfant, serait déjà refroidie à cette heure.

— Il n'y a pas de raison pour que je sois traitée autrement qu'une autre, fit la jeune fille, que cet interrogatoire commençait à fatiguer et que le léger chuchotement du fils cuisissait des rires du côté des soldats interrait, la fille de François Richaud n'est pas de celles qui profitent de certains avantages qu'on peut leur offrir, herr colonel, je ne puis me sauver qu'au prix d'une trahison ou d'une infamie, je ne suis ni traître ni infâme, et je préfère mourir.

— Eh bien! Hans Grettel nous renseignera sur l'heure, et vous apprendrez, avant de mourir, comment les sujets du très puissant roi Guillaume savent, non seulement châtier les belles Françaises qui le prennent de si haut avec eux, mais encore inspirer une crainte salutaire aux populations de vos villages. Lieutenant Haltenberg, prenez une autre feuille de papier et écrivez. Vous, Hans Grettel, avancez à l'ordre et dictez, épelez au besoin à l'ober-lieutenant les noms, prénoms et profession des habitants de Terlieux qui sont en ce moment dans le souterrain du Grand-Bé.

— Il y a François Richaud, forgeron, commença Hans Grettel.

Zéphirin Balaux, colporteur.

Louis Julin, bourrelier.

Henri Lautier, pharmacien.

Un à un tous les noms résonnèrent comme un appel lugubre dans ce silence, qui permettait d'entendre la plume de l'ober-lieutenant grincer sur le papier.

Et quand le vingtième fut inscrit :

— Maintenant, dit le colonel se tournant vers les soldats, que cinq des plus anciens accompagnent Hans Grettel, chacun avec deux marmites de campement pleines de pétrole, il y en a une pièce de deux cent cinquante litres dans le cellier, et des tourteaux de résine de campagne. Hans vous indiquera les demeures, il faut qu'avant une heure les habitants de Terlieux voient clair, et sachent ce qu'il en coûte de faire la guerre en dehors des troupes régulières.

Raide, pâle, une flamme dans le regard, Christelle s'était avancée vers le colonel, et les mains tordues comme dans un spasme :

— J'ai mal entendu, dites que j'ai mal entendu, que je n'ai pas compris, fit-elle d'une voix blanche, coupée par le claquement de ses dents qui s'entrechoquaient. Vous êtes des soldats, mais non des incendiaires, des assassins! Mes quatre petits frères et ma sœur dorment à cette heure, herr colonel; vous êtes père, peut-être, et vos petits enfants sont aussi en ce moment plongés dans le sommeil; la mère de Zéphirin Balaux a quatre-vingt-dix ans et ne pourra se sauver ; Mme Lautier a cinq enfants, dont un au berceau ; toutes ces demeures sont habitées, herr colonel, vous aurez pitié, oui, vous aurez pitié; dites à vos hommes d'avertir, de permettre que l'on se sauve, répéta-t-elle par trois fois avec une inconscience navrante, un affolement dans le regard et se tordant les mains.

Le colonel, sans répondre, avait détourné la tête, et s'adressant à Hendrich :

— Vous donnerez d'abord la ration de café aux hommes qui s'en vont, commanda-t-il, ensuite, servez-nous.

Hendrich alla prendre sur la table des soldats cinq gobelets de fer blanc qu'il déposa sur la pierre du foyer et se mit en devoir de remplir.

Machinalement, l'esprit ailleurs, Christelle le regardait faire. Les grandes douleurs stupéfient parfois, et la fille du forgeron se surprit à compter les misérables gobelets bossués que, lentement, à l'aide de la cuiller à pot, le soldat remplissait; puis ces yeux allèrent à la flamme qui, au fond de l'âtre, léchait le grand chaudron noirci.

Oui le feu, le feu qui allait brûler dans la chambre close les pauvres petits, car elle les avait enfermés en s'en allant, pour les mettre à l'abri, et fébrilement sa main, fouillant au fond de sa poche, trouvait la clé de la forge et celle de la chambre qu'elle avait emportées.

Elle s'approche de la table et, en s'inclinant pour y poser ses deux mains, car elle se sentait sur le point de défaillir :

— J'ai les clés, herr colonel, dit-elle; puis-je, puis-je, fit-elle le sonlile lui manquant, les remettre à un de vos hommes pour qu'il ouvre la maison? qu'il ouvre et qu'il les éveille; ils sont cinq, herr colonel, oui, cinq, répéta-t-elle, un égarement dans ses grands yeux, comme si elle ne les avait pas comptés jusqu'ici, et doucement, ses lèvres blêmes qui frémissaient, murmurèrent tendrement leurs noms.

D'un mouvement brusque le colonel haussa les épaules et, ses sourcils froncés :

— C'est affaire à vos pompiers, cela, fit-il, avec une cruelle ironie.

— Les pompiers, les pompiers, répéta par deux fois la jeune fille qui savait maintenant, d'après ce qu'avait dit Hans Grettel, que les seaux qui auraient pu manœuvrer les pompes étaient bloqués dans la carrière du Grand-Bé.

X

A ce moment, les cinq hommes commandés pour l'incendie sortaient du cellier, chacun avec deux hautes marmites